Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_34-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_34**

OBJET • Renouvellement du partenariat avec l'association AILES / dispositif « Tiss'âges »

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_34-DE

Olivier BELLEC expose qu'en avril 2023, CCA a signé une convention avec l'Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) afin d'expérimenter le programme Tiss'âges, un nouveau dispositif de cohabitation solidaire. Ce programme a pour objectif de lutter contre l'isolement et la solitude des seniors tout en développant une offre d'hébergement à faible coût pour les jeunes (actifs, en formation, stagiaires, apprentis, étudiants…).

Le dispositif favorise la cohabitation intergénérationnelle encadrée par la loi ELAN. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans en emploi, en formation, en apprentissage, en études ou en recherche active d'emploi. Les accueillants peuvent être des seniors autonomes (+ 60 ans, GIR 5 et 6) ou toute autre personne quel que soit son âge.

Aucun échange monétaire direct n'a lieu entre l'accueillant et le jeune locataire : les loyers et frais transitent par l'association AILES. Les jeunes et les accueillants s'acquittent d'une adhésion annuelle de 30 € et d'une participation mensuelle de 20 € pour le suivi social, montant qui est déduit du loyer ou de la participation perçue pour l'accueillant. Par ailleurs, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale bénéficient d'une exonération fiscale sur les revenus générés par cette location.

Le programme se décline en deux axes :

- **Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire** : un senior (+ 60 ans) accueille un jeune (- 30 ans)
- **Hébergement Temporaire chez l'Habitant** : une personne, quel que soit son âge, accueille un jeune (- 30 ans)

La précédente convention prévoyait un financement à hauteur de 6 000 euros par an. Afin d'assurer la mise en œuvre et le déploiement du programme sur le territoire de CCA, l'association sollicite une augmentation de son temps de présence, passant de 0,10 à 0,20 ETP, correspondant à une participation financière de 10 000 €. Cette mesure permettrait de renforcer les moyens nécessaires pour :

- Poursuivre le déploiement du dispositif ;
- Identifier et mobiliser de nouveaux hébergeurs, afin de répondre à la demande croissante ;
- Répondre aux nouvelles demandes, notamment pour les bénéficiaires de plus de 30 ans ;
- Développer et innover dans les actions de communication ;
- Accroître le nombre de binômes et ainsi concrétiser davantage cette nouvelle solution de logement sur le territoire – l'objectif passant de 15 à 20 binômes.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cohésion sociale, habitat, politique de la ville et participation citoyenne du 27 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** le projet de convention avec l'association AILES pour le dispositif Tiss'âges pour la période 2026-2028, pour un montant annuel de 10 000 € ;
> **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT